



CAMJAC ACTU'

2025

Bulletin d'information de la commune de Camjac

Bonjour à toutes et tous,

En cette nouvelle année, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux à vous tous chers habitants de Camjac. Tout particulièrement à nos nombreux nouveaux arrivants, et leurs familles. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette commune bien dotée en cloches, coqs, animaux majoritairement discrets car très bien élevés et gardés dans ces magnifiques paysages ruraux. Ainsi va la vie à Camjac, entourée des charmes de la nature.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents municipaux pour le travail effectué tout au long de l'année.

J'aurais également une pensée particulière pour nos malades ou fatigués sans oublier de penser à toutes celles et ceux qui nous ont quittés courant 2024.

Je tiens à saluer la disponibilité de tous les instants de l'ensemble des membres du conseil municipal et leur fort engagement dans le soutien auprès des bénévoles des associations de Camjac et au-delà. Que de temps passé par tous les élus à la construction du Projet Politique de Territoire PSC (Pays Ségali Communauté) si cher à notre Présidente Karine Clément. Ce projet partagé avec les 23 communes « pour un territoire uni » nous guidera jusqu'à l'horizon 2032.

Mon plus cher vœu : « sachons unir nos forces autour du Pays Segali Communauté pour atteindre les objectifs fixés dans le projet politique de territoire. Aller jusqu'au bout de nos missions confiées pour concrétiser au mieux nos projets communaux », telle est la devise des conseillers de Camjac. « Les belles et surtout mauvaises paroles s'envolent, le résultat des actes reste ». L'engagement des élus demande beaucoup de courage et sang-froid dans ce contexte difficile débuté en 2020 devenu encore plus préoccupant à ce jour.

La multiplication des chocs qui se succèdent fait basculer le monde dans une nouvelle ère, l'affrontement des puissances et la logique guerrière dominant avec violence et irrespect le monde des humains par la soumission avec destruction de la nature. Qu'allons-nous laisser à nos enfants ?

A l'échelle nationale, l'année 2024 aura été marquée par une forte instabilité gouvernementale et parlementaire. D'autres sujets ont conduit à des engagements de la part des gouvernements successifs sans être encore concrétisés. Je citerai la suppression de l'obligation de transfert de la compétence eau et assainissement qui requiert l'adoption d'une loi de Finances pour 2025. Comment se situer au niveau communal dans ce flou national ?

Redonner des moyens et du pouvoir d'agir aux maires avec bons sens.

Où peut-on trouver aujourd'hui l'intérêt général d'abord mondial, européen, national, communal ?

Mon 1^{er} vœu pour 2025 :

Retrouver le chemin d'un projet collectif au service de l'intérêt général et ne plus rien subir ! Pour cela : Affirmer les valeurs de la République, les exprimer : « Liberté, égalité, fraternité » à tous les niveaux et les vivre.

Consolider le partenariat entre l'Etat, les entreprises est l'élément le plus précieux, avec nous les citoyens : éducation, formation et réindustrialisation pour produire rapidement local.

Au niveau communal, nous, les habitants, nous restons plus que jamais la clé du redressement auprès des élus. Il nous faut maintenir une veille constante sur les évolutions de notre environnement rural avec courage et détermination.

Mon 2^{ème} Vœu 2025 :

Construire un programme de projets utiles, dans la continuité, et dynamiser notre commune, en préservant, avec fierté, son authenticité et son identité de commune rurale.

Notre engagement : s'armer de patience et de bonne volonté pour avancer à petits pas, mais toujours avec vous, en vous accompagnant le plus largement possible et avec enthousiasme.

Je vais maintenant vous lister nos plus importantes réalisations 2024, en insistant sur leur continuité et leur cohérence :

- Rénovation et extension de la salle des fêtes de Frons et du café associatif terminée,
- Entretien de la voirie respecté ainsi que la taille des haies et curage des fossés : soit un montant de 85 000 euros.
- Construction de la Maison des Assistantes Maternelles à côté de la Mairie terminée,
- Première tranche de l'opération « cœur de village » validée,
- Acquisition de nouveaux terrains pour un lotissement au Fraysse et l'agrandissement possible du cimetière de Camjac si vraiment nécessaire. Notre réserve foncière communale disponible est à ce jour de plus de 2,5 Ha.
- Contact pris avec l'évêché de Rodez pour permettre l'acquisition du terrain diocésain de Camjac,
- Extinction de l'éclairage public la nuit avec le SIEDA. Le nettoyage des cloches de Frons et leur habitat, c'est-à-dire le clocher. Tous ces travaux ont été également réalisés.

En plus de nouvelles constructions nous entretenons et rénovons le patrimoine de la commune bien pensé et construit par les précédents élus.

Pouvons-nous continuer à investir dans ce contexte devenu très difficile ?

OUI : Nous disposons de finances équilibrées au 01/01/2023 ;

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 530 862,98 euros,
- Des subventions reconduites sur 2024 à hauteur de 471 906,70 euros
- Le tout étant sécurisé par une trésorerie de bon niveau, mais prudence s'impose !

A noter que la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement est en constante évolution et majoritairement corrélée à la progression régulière de notre population base DGF (652 habitants en début 2023 pour 633 en 2022.).

Compte-tenu de ces indicateurs DGFIP globalement positifs, les résultats provisoires 2024 laissent déjà entrevoir une bonne situation financière. Mais il nous faut respecter les principes directeurs fondamentaux : vigilance de tous les instants sur le niveau de capacité d'autofinancement de la commune,

et bien sûr rester très prudents sur les effets prochains induits par le flou budgétaire national. Dans tous les cas : obligation de réaliser des économies !

Par exemple, cela nécessite donc :

- D'optimiser les infrastructures réalisées par nos prédécesseurs, pour soulager le budget de fonctionnement. A titre d'exemple : plus le nombre de maisons construites sont raccordées à l'assainissement collectif de la Croix Rouge et mieux se portera le budget de fonctionnement.
- Une gestion saine de la trésorerie permet à la fois une recherche efficiente de financements (Etat, Région et Département), mais il ne faut pas oublier que tout projet génère un reste à charge pour la commune dont il faut pouvoir assumer le paiement des factures avant de recevoir les subventions.

L'Etat, le Département et la Région ont toujours été à nos côtés. Un grand merci, à Virginie Firmin, André AT, Jacques Barbezange pour leur soutien dans tous nos projets successifs depuis 10 ans...

Les chantiers à terminer et projets courant 2025 :

- Première tranche de l'opération « Cœur de Village » sur Camjac et Frons : début travaux 2^{ème} semestre 2025.
- Acquisition du terrain diocésain situé derrière l'église de Camjac : 1^{er} semestre 2025.
- Ecole : remplacement du toboggan prévu budgétairement sur 2025 et aussi assurer l'entretien constant des bâtiments scolaires.
- Mise en œuvre concrète de la signalétique routière du PSC . La signalétique routière (code de La route de Camjac (en étude avec CD12) pour enfin signaler Camjac et Frons à la sortie de l'échangeur de Naucelle-Gare.
- Continuation des actions de maîtrise des coûts d'énergie portée par le SIEDA (suite programmation équipement lampes LED pour tout l'éclairage public et étude photovoltaïque pour autoconsommation directe).
- Réaliser une deuxième opération de travaux sur les deux églises pour une meilleure maîtrise de la sonnerie des cloches.
- Si la situation le permet :
 - Aménagement atelier communal de la Mouline.
 - Réparation du pont routier de Brucastel (en lien avec le budget voirie et en attente d'accord de subvention de l'Etat : promis en 2023 à hauteur de 60% du Hors taxes.)

Au niveau du conseil municipal, nous envisageons de prévoir la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments communaux ou intercommunaux, projets tournés vers l'auto consommation publique, dans un premier temps. Les projets privés à la demande, des pouvoirs publics, ont été recensés auprès de vous fin 2023. Des informations complémentaires vous seront données au fil de l'eau.

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses animations d'un excellent niveau aussi bien culturel et social que musical : Fêtes locales, spectacles, ateliers, autant d'occasions de se retrouver et de partager des moments agréables.

La richesse de notre vie associative est un point fort de Camjac. Je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui, par leur dévouement, font vivre ces associations et comités des fêtes en offrant des moments de partage et de convivialité. Ce n'est pas toujours facile non plus dans le Ségala « Sauvage de Caractère » de faire se déplacer les habitants.

Mon 3 ème Vœu pour 2025 :

A toutes et à tous, nous vous souhaitons, « Bonne année 2025, nos vœux les plus sincères, chaleureux, fraternels et solidaires : santé, réussite dans vos projets familiaux et professionnels ».

Nous, élus de Camjac, grâce à vous nous restons optimistes, résolument tournés vers l'avenir de Camjac que nous construisons ensemble et soudés.

Je tiens à citer les écrits encourageants pour nous tous d'une personne au mérite inébranlable : Karine Clément

« Ensemble, continuons à croire en nous et en notre beau Pays Ségali. Sachons unir nos forces pour faire avancer notre territoire. »

Gabriel Espie

**Vœux du Maire Salle des Fêtes
de Frons le 19 janvier 2025 :**

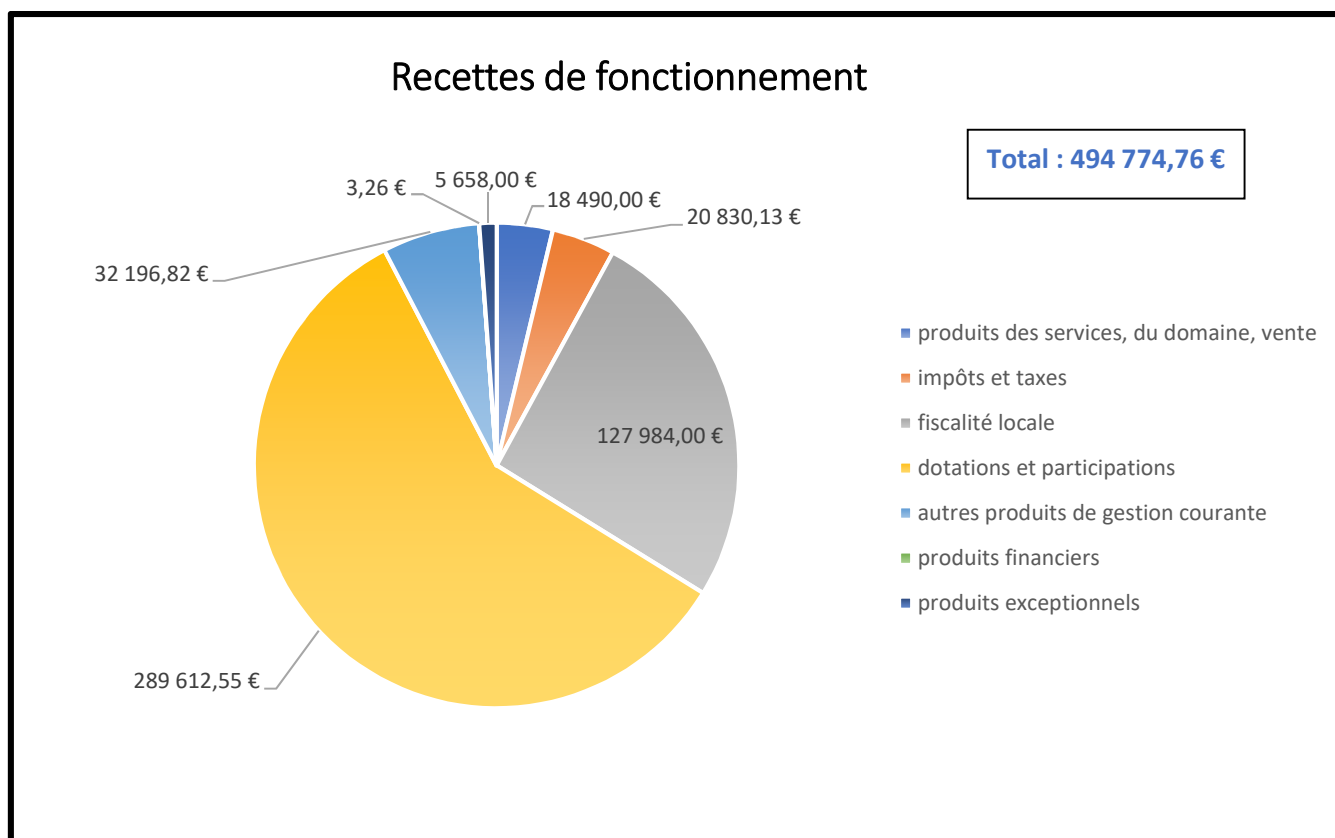
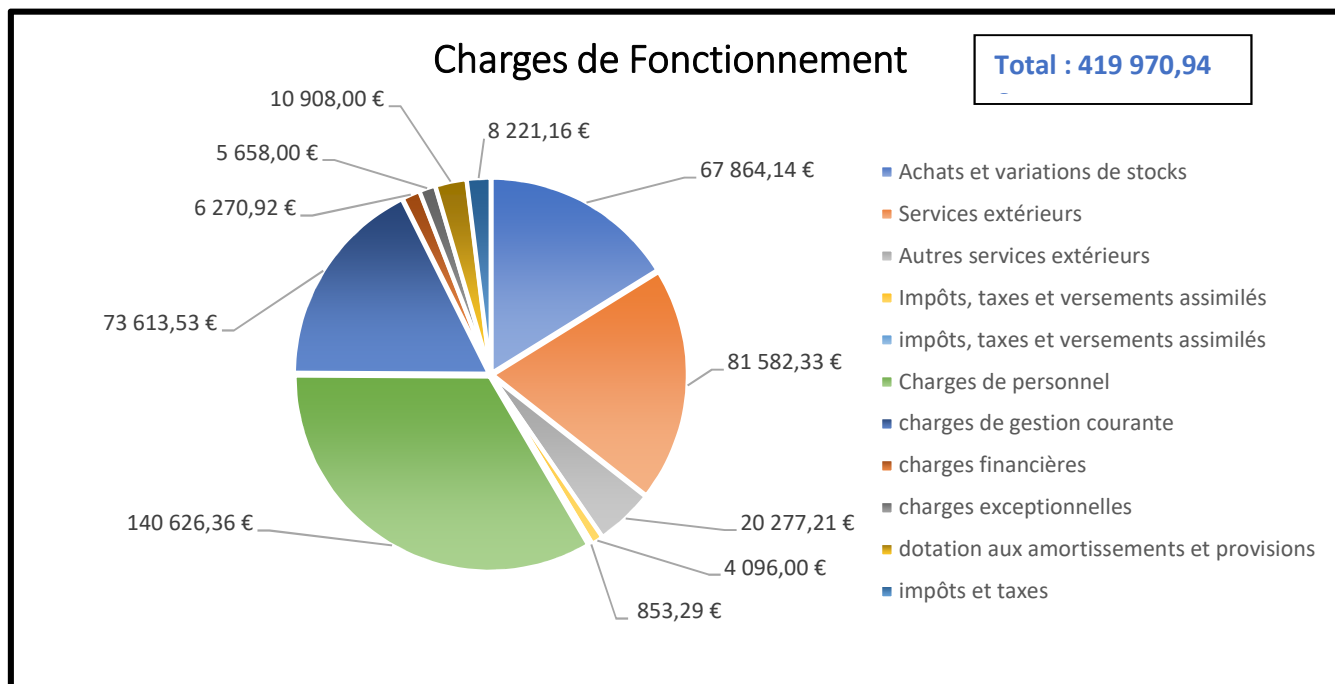
**En présence de Karine Clément
(Présidente du PSC)**

**et Virginie Firmin (Conseillère
Départementale)**

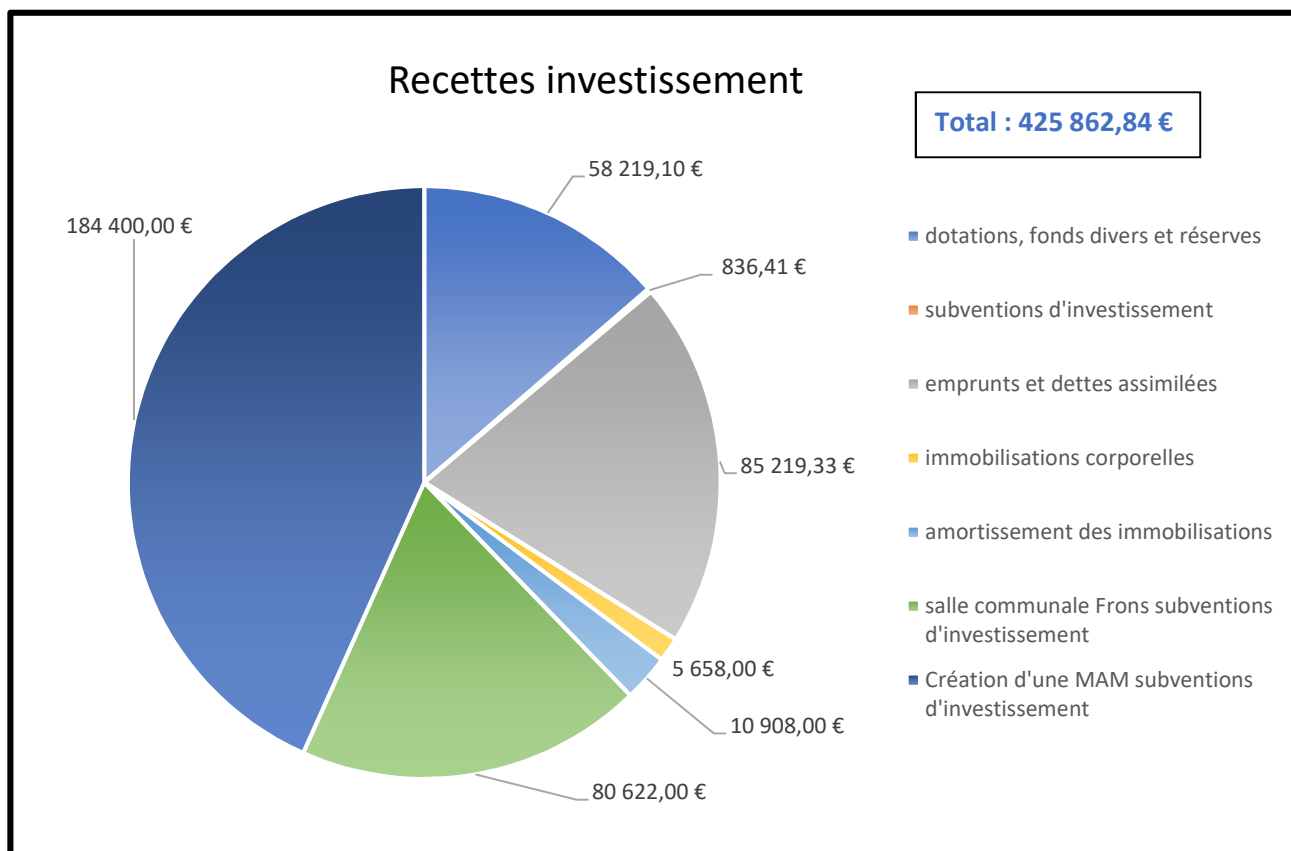
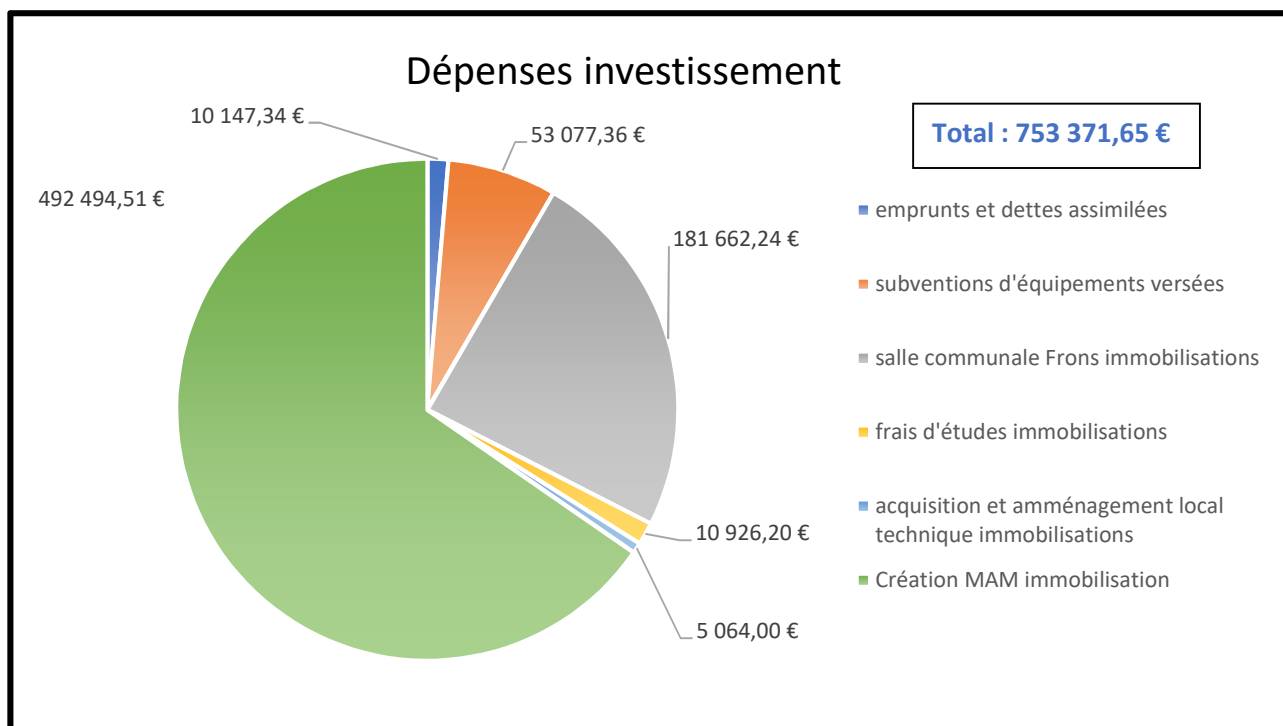


BUDGET COMMUNE 2024

➤ Budget fonctionnement :



➤ Budget Investissement :



Note d'information aux usagers de l'assainissement collectif sur la Commune de Camjac :

Pour un bon fonctionnement des stations d'épuration de la commune, il est rappelé à l'ensemble des usagers que le réseau d'assainissement n'est pas un « tout à l'égout ».

Le règlement du service d'assainissement définit les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement.

Il est rappelé que les eaux usées domestiques issues des maisons, comprenant les eaux ménagères (lessive, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales), doivent parvenir à la station d'épuration.

Tout autre rejet dans le réseau d'assainissement (lingettes, serviettes hygiéniques, couches, médicaments, huiles de vidange, sacs plastiques, effluents agricoles ...) est formellement interdit et peut-être sanctionné conformément à l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif.

Le non respect de ces règles peut engendrer des dysfonctionnements de nos stations d'épuration et engendrer des coûts supplémentaires d'entretien ainsi que des nuisances liées à la mauvaise évacuation des effluents.

Délibération du Conseil Municipal sur le montant redevance annuelle assainissement collectif :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2010 qui fixait le montant de la redevance assainissement pour les habitants de tous les hameaux dont l'assainissement collectif est réalisé.

Afin de se préparer au futur transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes Pays Ségali, et en vue d'une harmonisation des taux, il est nécessaire de revoir le montant de cette redevance qui comporte une part fixe et une part variable. En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide qu'à compter du 1er janvier 2025, le montant de la redevance de l'assainissement collectif qui sera appliqué à chaque habitation raccordée au réseau sera de :

- Part fixe : 75,00 €
- Part variable : 1,375 € le m3.

En ce qui concerne la part variable, les habitations dont l'approvisionnement en eau se fait totalement ou partiellement à une source privée, la consommation forfaitaire est fixée comme suit :

- 50 m3 pour un foyer d'une personne,
- 100 m3 pour un foyer de deux personnes,
- 150 m3 pour un foyer de trois personnes et plus.

Si ces usagers mettent en place un compteur à leur frais, la consommation indiquée sur celui-ci sera prise en compte.

Une consommation forfaitaire de 60 m3 par résidence secondaire occupée pendant une durée limitée au cours de l'année sera appliquée. Les modalités de mise en œuvre de cette dernière mesure seront prises en compte au moment du transfert de la compétence « assainissement collectif ». De plus, il est précisé que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est incluse dans la part variable.

Mr le Maire est chargé d'accomplir toutes les formalités et signer tous les documents.

Règles relatives à l'élagage et entretien des haies et chemins ruraux :

Elagage le long des chemins ruraux :

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune. L'élagage des plantations privées bordant ces chemins est réglementé par les dispositions de l'article D 161-24 du code rural et de la pêche maritime aux termes duquel :

« Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans les conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ».

Stop aux dépôts sauvages :

A plusieurs reprises nous avons eu le regret de constater des dépôts sauvages de divers déchets (pneus, végétaux ...) sur des espaces communaux. Ces actes irresponsables polluent notre environnement et représentent un impact négatif pour la faune et la flore et nuisent à notre cadre de vie.

Nous rappelons que jeter des déchets en dehors des structures prévues à cet effet est une incivilité mais également un délit.

Des containers sont à votre disposition pour recycler et jeter vos déchets. Pour tous les objets encombrants et déchets verts, vous pouvez vous rendre à la **déchetterie de Naucelle aux heures d'ouvertures suivantes :**



Déchetterie de Naucelle
Zone d'Activités de l'Issart
12800 NAUCELLE
Tél. : 05 65 72 46 35



Horaires d'Ouverture aux Publics
Lundi : 13h30 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00
Vendredi : 13h30 à 18h00
Samedi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00

Rappel pour les exploitants agricoles :

Les exploitants agricoles peuvent réaliser le brûlage des branchages à condition de le déclarer en amont à la mairie. Cette déclaration est obligatoire, tout feu non déclaré peut engendrer une amende.

Il est rappelé que le brûlage des plastiques, bâches, ficelles est interdit.

Des collectes sont réalisées afin de récolter les différents déchets plastiques deux fois par an.

2024

**moi
je recycle!**

Collecte des plastiques agricoles usagés en AVEYRON

Films plastiques d'élevage



Ensilage Enrubannage

Balayés et secs, pliés et roulés

Secoués, pliés et roulés

ficelles

en boule
UNIQUEMENT

Ficelles plastiques Filets balles rondes

Conditionnement des fourrages, palissage vigne et horticulture

Conditionnement balles rondes

Propres

Secoués

en sac*

en sac*

Big bags

Engrais, amendements, semences et plants de pomme de terre, nutrition animale

Vidés et pliés

en fagot

Chambre d'agriculture de l'Aveyron
Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ CEDEX 9

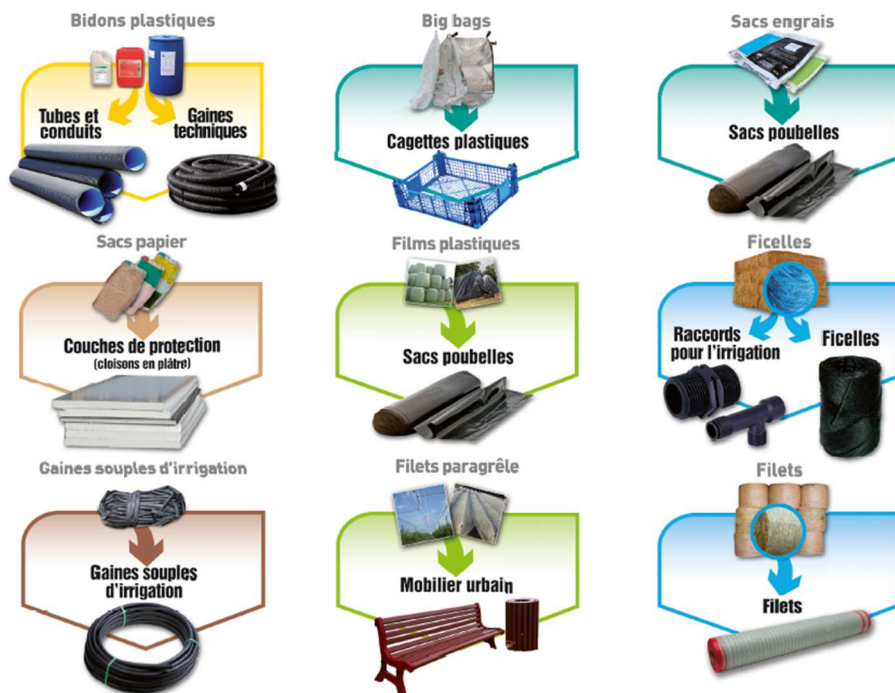
Marin GUITARD
05 65 73 77 25
marin.guitard@aveyron.
chambagri.fr

Angéline FABRE
05 65 73 77 11
angeline.fabre@aveyron.
chambagri.fr

Contactez votre comité pour plus de renseignements

➤ Que deviennent les déchets collectés ?

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer à des économies d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. En rapportant vos plastiques usagés, vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.



TRAVAUX FINALISES EN 2024 :

➤ Salle des fêtes de Frons et Café Associatif :

La salle des fêtes de Frons et le Café Associatif ont pu enfin rouvrir au printemps 2024 suite à la réalisation des travaux :

- Pour la salle des fêtes :
 - Création d'une extension pour l'office de cuisine.
 - Création d'un nouveau WC, à l'intérieur de la salle des fêtes.
 - Le plafond et le chauffage ont été refait ainsi que la peinture des murs.
 - Changement de la baie vitrée.
- Pour la partie Café Associatif :
 - Le plafond a été rabaissé et le chauffage refait.
 - Agrandissement de l'accès à l'extérieur donnant sur le jardin, avec pose d'une nouvelle baie vitrée.

Le plan de financement final de l'aménagement est le suivant :

Coût Global du Projet :

218 685 € HT

Financement :

Etat : 32 771 € HT

Région : 20 202 € HT

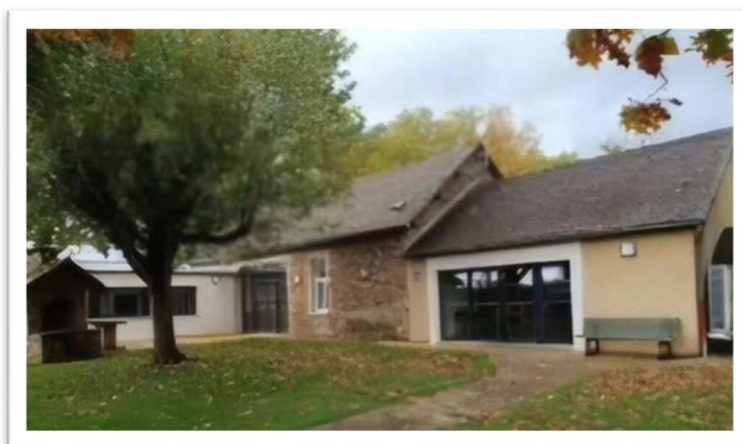
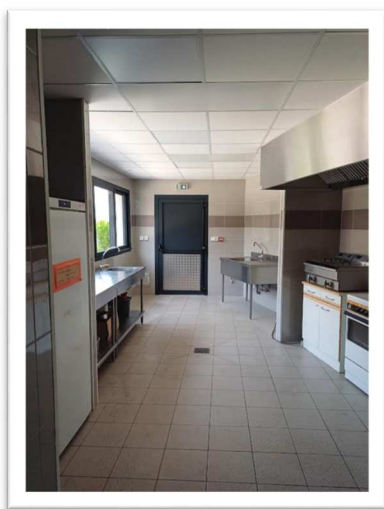
Département : 40 622 € HT



61 %

Fond de concours PSC : 40 000 € HT

Autofinancement Mairie : 85 090 € HT



➤ Maison des Assistantes Maternelles :

Après 4 années de réflexion, due aux différents problèmes engendrés par la crise COVID et tensions économiques, le projet de la MAM est enfin arrivé à terme.

En effet, le constat avait été fait d'un manque cruel d'assistantes maternelles sur la commune.

La maison des assistantes maternelles est ouverte depuis le début décembre. Cette structure accueille 3 assistantes maternelles : Adeline, Stéphanie et Emeline qui pourront s'occuper de 12 enfants de 0 à 3 ans.

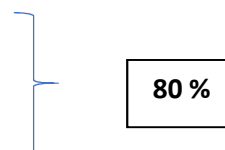
Le plan de financement final de l'aménagement est le suivant :

Coût Global du Projet :

429 767,29 € HT

Financement :

Etat :	75 000 € HT
CAF :	158 400 € HT
MSA :	20 000 € HT
Département :	46 420 € HT
Région Occitanie :	45 000 € HT
Autofinancement Mairie :	84 947,29 € HT



En ce début d'année, l'ensemble du conseil municipal a invité les financeurs du projet et les entreprises qui ont participé à la construction du bâtiment à une inauguration officielle. Après la visite du bâtiment effectuée par les 3 ATSEM, le ruban a été coupé.

L'ensemble des participants a ensuite rejoint la salle des fêtes où M. le Maire a pris la parole afin de présenter le déroulé du projet qui a débuté en 2021. Au cours de son discours, M. le Maire a remercié l'ensemble des financeurs qui ont permis la finalisation et la réalisation de la MAM.

"En 2021, il y avait zéro « nounou » sur la commune, pour une population de 589 habitants. En 2024, ce sont 652 habitants, la MAM peut accueillir un maximum de 12 personnes (0 à 3 ans), mais les perspectives de développement sont exponentielles et le chiffre sera dépassé".

Lors de son intervention, il a tenu à remercier également chaleureusement les entreprises, majoritairement locales qui sont intervenues dans la réalisation des travaux :

- Entreprise Puechoultres : gros œuvre - VRD
- EURL Emilien Viguié : Charpente-couverture-zinguerie-Bardage
- SARL Barthez : Menuiserie intérieure / extérieure - serrurerie
- GC SOL MUR : Cloisons – Plâtrerie - Plafond
- VEYRAC : Carrelage – Faïence – Chape liquide
- PEINTURE DECO DU SEGALA : Peinture - nettoyage
- CAMPO : sol – souple
- NAUCELLE THERMIQUE : Chauffage – Plomberie - Sanitaire
- AUREJAC ELECTROTECHNIQUE : CFA – CFO électricité

Suite à l'intervention de M. Espie, les 3 ATSEM se sont présentées et ont expliqué leur projet pour les enfants qui les rejoindront au sein de « La Maison à Malices ».

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons pu accueillir l'ensemble des représentants de l'état ou des structures qui nous ont soutenus tout au long du projet. Nous tenons à les remercier très chaleureusement de leur participation et de leur engagement pour avoir accompagné notre projet qui s'inscrit dans une démarche de développement de notre territoire.

Retour en images sur l'inauguration de la MAM : 25 janvier 2025



Vie Associative :

De nombreuses activités vous sont proposées pour tous les goûts et tous les âges par les différentes associations de notre commune tout au long de l'année :

- **Le « Citron bleu »** au bilan 2024 aussi élogieux qu'en 2023. Plusieurs concerts remarquables en lien avec Musique en Naucellois, vous ont été proposés à des tarifs abordables : Concert soupes internationales Made in Camjac en janvier 2025 à Camjac avec le groupe Shorter, le Quatuor Akilone à la ferme de Rancillac le 25 juillet, Musique en Naucellois avec Guilhem Fabre à Naucelle, et enfin « les grandes bouches le 21 Septembre salle des Fêtes de Camjac.

- **La Passerelle** : avec l'organisation du traditionnel Méchoui au mois de juin et la « soirée bière » au mois de Septembre.

- Les **comités des fêtes de Frons et de Camjac** qui se mobilisent pour organiser deux magnifiques fêtes de village tous les étés.

➤ **L'APE** qui soutient activement notre école.

➤ **La Sélagine**, association qui permet à chacun de s'initier à la danse traditionnelle et surtout de passer de bons moments conviviaux.

➤ **La Gym Pilate-Cardio**, tous les vendredi soir, qui a pris un véritable essor depuis quelques années.

➤ **La société de chasse** qui contribue à l'équilibre naturel de nos forêts, et propose à la population une daube de sanglier ou chevreuil réputée. Plus vous en consommerez et moins les sangliers viendront dans nos quartiers urbains.

➤ **Los Dos Cloqués** : association qui propose différentes activités à nos aînés, permettant de créer un vrai lien social pour notre intercommunalité.

➤ L'association des **Amis des Platanes**, redynamisée par un nouveau bureau. Des accompagnantes, toutes aussi admirables : Claude, Marlène Fabienne. Sans oublier nos chers résidents. Cet établissement « Les Platanes » bénéficie désormais de l'opération « habitat inclusif ».

➤ Le **CSCPSC** (Centre social et culturel du Pays Segali) continue à œuvrer quotidiennement sur tout le Pays Ségali. L'action Lieux Uniques de Rencontres animée par Mickael et Marion a bénéficié à l'école de Camjac ainsi qu'aux habitants de Camjac et FRONS. Ils ont parcouru l'ensemble des communes de PSC pour aller à la rencontre des habitants. Cette action a été associée à la venue à Frons de nombreux motards en découverte du Pays des Cent Vallées le dimanche 16 juin 2024.

➤ L'équipe des bénévoles du **TELETHON** qui a permis de réaliser un niveau de don jamais encore atteint : + de 2700 euros en 2023 et renouvelé en 2024 soit exactement : 2697,60 euros, avec l'organisation d'un repas autour des truites et tripous.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui participent à créer du lien social au sein de notre territoire !

DEMOGRAPHIE 2024

NAISSANCES 2024



- Le 11 janvier 2024, Inaya ZAHAF, fille de ZAHAF Youcef et BOUZEKRI Lydia ;
- Le 12 février 2024, Léandre DAMASE, fils de DAMASE Mathieu et MALGOUYRES Alexia ;
- Le 05 mars 2024, de Aaron DEMICHELIS, fils de DEMICHELIS Romain et LEHUREY Laura ;
- Le 14 avril 2024, de Loïs MAUREL, fils de MAUREL Antoine et VAYSSE Marine ;
- Le 28 mai 2024, de Lexi et Axel CHAPILLON, fille et fils de CHAPILLON Aurélien et DA COSTA Mégan ;
- Le 05 septembre 2024, de Alice LOUBET, fille de LOUBET Cédric et BERGOUNHON Adeline ;
- Le 18 octobre 2024, de Gabriel BARAT, fils de BARAT Christian et CARCENAC Sabrina ;
- Le 22 octobre 2024, de Antoine BEQ, fils de BEQ Vincent et POTUAUD Mélanie ;
- Le 23 novembre 2024, de Enora MAYOL, fille de MAYOL Cyril et RIGAL Anastasia ;

DECES 2024

- Le 03 avril 2024, Mr Michel ROUQUET ;
- Le 06 mai 2024, Mme Anne-Marie LACAM épouse LACOMBE ;
- Le 08 mai 2024, Mme Françoise MAZENC épouse SEGOND ;
- Le 26 mai 2024, Mr Jean-Claude PUTZOLA ;
- Le 02 août 2024, Mr Guy BESSET ;
- Le 12 septembre 2024, Mme Jacqueline CUQ ;
- Le 08 octobre 2024 Mme Jacqueline BOUSQUET épouse BESSET ;
- Le 22 décembre 2024, Mr Jean Paul MONDELAIN ;



MARIAGES 2024

Néant

Pays Ségali Communauté intervient dans différents domaines et ceci au service de la population du territoire. De par la législation française, certains domaines d'intervention, nommés « compétences », sont obligatoires. C'est-à-dire que la loi impose aux communautés de communes d'intervenir dans ces domaines en lieu et place des communes. De plus, d'autres domaines d'intervention sont optionnels ou facultatifs. Ainsi, et seulement dans ces cas-là, ils sont transférés à la communauté de communes, après accord des communes membres.

Les compétences obligatoires :

- **Aménagement de l'espace**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur, plan local d'urbanisme (PLU) ou tout document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
 - Création de réserve foncière en vue de satisfaire les compétences spécifiques telles que la création ou l'extension de zones d'activités économiques.
 - Exercice du droit de préemption dans le cadre d'opérations relevant exclusivement de l'une des compétences de la Communauté de Communes.
- **Actions de développement économique**
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques.
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens de voyage.**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.**

Les compétences optionnelles :

- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**
- **Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire. Politique du logement social d'intérêt communautaire, et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.**
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire.**
- **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes.**

Les compétences facultatives :

- **Infrastructures et réseaux de communication électronique.**
- **Contrôle et entretien des équipements d'Assainissement Non Collectif.**
- **Actions de valorisation de la ressource en eau.**
- **Création, entretien et gestion de structures et d'équipements touristiques d'intérêt communautaire :**
 - Plan d'eau du Val de Lenne et sa base nautique à Baraqueville,
 - Parc animalier de Pradinas,
 - Aire de détente de la Gazonne et piscine de Sauveterre-de-Rouergue,
 - Espace aquatique de Naucelle,
 - Maison des 100 vallées à Naucelle,
 - Maison Jean Boudou à Crespin.
- **Service de transport à la demande.**
- **Création, entretien, et gestion des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :**
 - Accueils collectifs de mineurs
 - Relais d'assistantes maternelles,
 - Micro-crèches, établissement d'accueil de jeunes enfants (halte-garderie), multi-accueils,
 - Activité en faveur de la jeunesse.
- **Point relais emploi ou espaces emploi formation.**
- **Actions en faveur des personnes âgées, de la vie sociale et de la culture.**

